

MAIRIE DE PUYGROS

Chef-lieu

73190 PUYGROS

TEL : 04 79 84 70 65

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2020****Nombre de conseillers**

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8 + 2

Absents : 3

Date de la convocation

31 aout 2020

Date d'affichage

08/09/2020

Exécutoire

08/09/2020

L'an deux mille vingt et le sept du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MEUNIER.

Présents : ARIZIO Jacques - CAILLE Anthony - CHALAND Claudine - DARTIS Nicolas - GACHET Laurent - MEUNIER Luc - PROVENT Marlène - REGOTTAZ Françoise

Absents : BELLEMIN Franck - GACHET Anthony - TORRES Rémi

Pouvoirs : BELLEMIN Franck donne pouvoir à CHALAND Claudine - TORRES Rémi donne pouvoir à DARTIS Nicolas

Secrétaire de séance : CHALAND Claudine

Ouverture de séance : 20H00.

2020/34 : Mise à jour de la tarification du restaurant scolaire et du règlement intérieur 2020-2021.

Monsieur le Maire rappelle que le prestataire de restauration scolaire ne propose pas d'augmentation tarifaire pour cette rentrée. Aussi, Monsieur le Maire propose de ne pas changer le prix de la restauration scolaire pour cette année 2020 – 2021 soit 6,55 € TTC le repas.

Par ailleurs, cette année un enfant présente des allergies alimentaires. Il ne peut manger que certains plats prévus par notre fournisseur. De ce fait, les parents apporteront le repas de l'enfant lorsqu'ils détecteront la présence d'allergènes préalablement dans les menus affichés sur le site. Dans ce cas, les agents de la commune seront en charge de la surveillance, de la réchauffe et du service du repas de l'enfant pendant le temps de cantine.

Cette demande des parents devra être justifiée par un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Ce PAI est rédigé par un médecin. Sans ordonnance préalablement présenté en Mairie, aucun repas PAI ne sera autorisé

Monsieur le Maire propose donc la création d'un tarif particulier pour ce service.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de ce temps en restauration scolaire comprenant la surveillance, la réchauffe des plats apportés et le service du repas de l'enfant à 2€ TTC pour la plage horaire de 11h45 à 13h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer un tarif pour les enfants disposant d'un PAI pour allergie alimentaire.
- De fixer ce tarif à 2€ TTC par repas.
- De ne pas modifier la tarification du repas du restaurant scolaire sur cette année établi à 6.55€ TTC.

2020/35 : Mise à jour des horaires de la garderie périscolaire.

Monsieur Le Maire explique que les horaires de la garderie doivent être modifiés compte tenu du sondage effectué auprès des familles en juin dernier proposant d'allonger les plages horaires de la garderie du matin et de la garderie du soir de 15min.

Sur 27 familles, 23 familles ont répondu au sondage, dont 7 qui ont manifesté leur intérêt pour l'augmentation des créneaux horaires.

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires de la manière suivante :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Garderie du matin : 7h15 à 8h30
- Garderie du soir : 16h05 à 18h45

Aucune modification d'horaire n'est envisagée pour les garderies du midi, c'est-à-dire, avant le repas de 11h45 à 12h00 et après le repas de 13h00 à 13h30.

Aucune modification de tarif n'est envisagée pour l'année scolaire 2020-2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter la modification partielle des horaires du service de la garderie périscolaire.
- D'accepter de ne pas modifier le tarif existant
- De réaliser les modifications sur le règlement intérieur de la garderie

2020/36 : Mise à jour du tableau des emplois.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des emplois suite au rapatriement des petites sections de maternelle à l'école communale, et à l'allongement de la plage horaire de la garderie périscolaire. De ce fait, le temps de travail des emplois d'ATSEM et d'agent polyvalent périscolaire doivent évoluer.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Secrétaire de mairie	C	1	35 h
Agent technique	C	1	32 h
ATSEM	C	1	29 h (Annualisées)
Agent polyvalent périscolaire	C	1	29 h (Annualisées)
TOTAL : 4			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2020,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget de la collectivité.

Question diverse

Création d'une antenne radiocommunication :

Une administrée a demandé aux membres du conseil municipal s'il était possible de consulter la déclaration préalable N°07321020G5014, concernant la création d'une antenne de radiocommunication. La question concernant les risques sur la santé dû aux ondes (4G, 5G) a été abordée, notamment les risques de la diffusion des ondes dans l'eau.

Concernant la première demande, le conseil municipal l'a informée qu'un dossier d'urbanisme n'est consultable que lorsque celui-ci a été instruit, c'est-à-dire dès que le pétitionnaire a reçu une réponse favorable ou défavorable à sa demande (*Article L. 311-2 du Code des relations entre le public et l'administration : « Le droit à la communication ne s'applique qu'à des documents achevés. Le droit à la communication ne concerne pas les documents préparatoires à une décision administrative tant qu'elle est en cours d'élaboration. [...] »*).

Concernant la demande sur les risques sanitaires, nous nous rapprochons de l'opérateur mobile pour plus de renseignements à ce sujet. Nous informerons les habitants par voie d'affichage dans les meilleurs délais de la suite du dossier.

La séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance,
Madame Claudine CHALAND

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke and a final upward flourish.

Le Maire,
Monsieur Luc MEUNIER

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop that crosses over itself, followed by a horizontal stroke and a final upward flourish. A circular blue stamp is visible behind the signature.